

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 32 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 5 juillet 2023

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, LAURENT Éric

Absents excusés : PETIT Léo, qui a donné pouvoir à DUROCHÉ Michelle
THIEVENT Christiane, qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc
CART Odile

Absent : PETIT Damien

Secrétaire de séance : PACCARD Joël

ORDRE DU JOUR :

- 1) Reboisement - Plan de relance - Choix des entreprises
- 2) Achat d'une imprimante
- 3) Rapport annuel déléataire assainissement
- 4) Rapport annuel syndicat des eaux
- 5) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Reboisement - Plan de relance - Choix des entreprises

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux de reboisement du Plan de Relance en forêt communale de PUPILLIN, marché resté infructueux en 2022 pour le lot 02 de plantation, le Conseil municipal,

- **Décide à l'unanimité de retenir les offres suivantes :**
 - **Pour le lot 1** : travaux de préparation de la végétation :
 - Entreprise TELLA déjà retenue par délibération du 07 juin 2022
 - Pour un montant de 4713,80 € HT soit 5 185,18 € TTC
 - **Pour le lot 2** : travaux de plantation et dégagement : une seule offre reçue
 - Entreprise retenue : entreprise COULET
 - Pour un montant de 28 344,60 € HT soit 31 571,42 € TTC
- notifiera aux entreprises TELLA pour le lot 1 et COULET pour le lot 2 qu'elles sont retenues pour réaliser ces travaux,
- demande à l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre d'émettre les ordres de service de démarrage des travaux et les bons de commande relatifs à l'exécution du marché,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du coût des travaux du lot N°2 fait baisser la subvention à 53 % au lieu de 80 % demandé donc les travaux seront réalisés en fin d'année pour paiement début 2024.

2) Achat d'une imprimante

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise DISTRIMATIC (proposé par le SIDEC) d'un montant de 429, 96 € TTC pour l'achat d'une imprimante en remplacement du matériel de location dont le prix a fortement augmenté.

3) Rapport annuel délégataire assainissement

Il est présenté par le Maire, approuvé à l'unanimité et reste disponible en Mairie.

Les chiffres clés :

7,5 km de réseau total d'assainissement,

4 km de réseau eaux usées,

148 clients assainissement collectif,

Prix de l'assainissement TTC du m³ : 3,93058 (sur la base d'une facture de 120m³)

4) Rapport annuel syndicat des eaux

Arrivée de Mme Odile CART

Il est présenté par M. Joël PACCARD, délégué au Syndicat des eaux, approuvé à l'unanimité et reste disponible en Mairie.

En cas de fuite chez les particuliers, il convient d'avertir au plus vite, de faire faire les travaux et avec facture à l'appui, faire une demande de dégrèvement.

5) Questions diverses

- Les travaux de création d'un terrain multisport sont terminés, la réception des travaux se fera le 7 juillet au matin.

Le devis de l'entreprise BRENIAUX pour la réalisation de socle en béton pour la pose des 3 tables de pique-nique est accepté. Il rentre dans l'enveloppe des subventions demandées.

- Les travaux de réfection des salles de bain dans les 2 logements du Bâtiment du chalet sont terminés.

- Le nouveau véhicule a été livré.

- L'employé communal est en arrêt maladie jusqu'au 20 septembre 2023, il sera fait appel à SOELIS pour la tonte et l'arrosage.

- Le conseil décide de ne pas adhérer à Fondation du patrimoine.

INFORMATIONS

INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS

Tous les habitants sont invités le vendredi 28 juillet à 19h00 pour un moment convivial vers le nouvel espace de jeux des enfants, rue du belvédère

Spectacle « En roue Libre – Théâtre Group »

Les scènes du jura organiseront un spectacle en extérieur au belvédère le 15 mai 2024 à 20h30.

Nuisances sonores : En matière de travaux agricoles, les dérogations prévues dans l'arrêté Préfectoral du 13 mars 2012 pour le département du Jura s'appliquent. (Contraintes climatiques sur les travaux, comme traitements et récoltes).

14 juillet :

Arrêté Préfectoral du 6 juillet 2023 : Dans toutes les communes du Département du Jura sont interdits du vendredi 7 juillet 2023 à 00h00 au dimanche 16 juillet 2023 à 8h00 la vente, l'acquisition, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement et des articles pyrotechniques de catégorie C3, F3, C4, F4 et T2.

L'utilisation de feux d'artifice est soumise à des **règles de sécurité** strictes dont tout usager se doit de prendre connaissance. Un non-respect de ces consignes peut conduire à des sanctions plus ou moins sévères qu'il serait dommage d'ignorer. Les feux d'artifice sont des moments de divertissement et d'émotions intenses et doivent rester ainsi pour un plaisir et une joie partagés.

Si des incidents sont dû à des artifices utilisés par des mineurs, les parents sont tenus civilement responsables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL

Le secrétaire de séance
Joël PACARD